



**Commune de La Tour-de-Peilz**  
**Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis 19/2015**  
relatif au projet de budget de la Commune pour l'exercice 2016

Monsieur Le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après COFIN) composée de

**Président** Meyer Daniel, rapporteur

**Membres** Chervet Guy  
Langelaan David  
Pasche Geneviève  
Petitpierre Monique  
Rivet Nicole  
Sandoz Michel  
Schmidhauser Jean-Yves  
Schwab Jean-Pierre

s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue le budget, à savoir le 5 novembre pour prendre connaissance des documents demandés, puis le 10 novembre avec le Municipal des Finances et le Boursier pour éclaircir certains points et le 19 novembre pour finaliser son rapport. Elle a également participé à la séance d'information proposée à l'ensemble du Conseil le 9 novembre.

Nous remercions la Municipalité et le Service des Finances de la qualité de préparation et de présentation des documents mis à disposition du Conseil, ainsi que Messieurs Olivier Martin, Municipal, Denis Hugli, Boursier, de leur présence et de leurs apports ciblés lors des diverses séances et par courriels.

**Remarques liminaires et rappels**

La Commission des Finances constate, sur la base du document distribué aux membres du Conseil Communal, une diminution des charges de 0.92% par rapport au budget 2015 (CHF 560'680.-) et une diminution des revenus de 0.01% (CHF 6'480.-).

La Commission rappelle que le budget 2016 ne prévoit pas d'indexation des salaires du personnel de la Commune en raison de l'évolution négative du coût de la vie. Il est, par contre, tenu compte de l'augmentation statutaire des salaires.

Pour 2016, les comptes restent influencés, de façon significative, par deux postes importants, la facture sociale et le Fonds de péréquation. Ils représentent plus de 24.90% (27.80% au budget 2015) du total des charges et de 26.23% des revenus (29.56% au budget 2015). Dans les détails, la facture sociale diminue de CHF 1'422'630.- et le fonds de péréquation de CHF 498'750.-, ce qui représente une diminution totale de CHF 1'921'380.- par rapport au budget 2015. Pour rappel, le montant des acomptes 2016 (basés sur le rendement des impôts 2015) a été communiqué par le Service des Communes et du Logement (SCL).

Le montant de la péréquation intercommunale adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2015, s'élève pour la facture sociale à 704 millions (augmentation effective de 4.14% par rapport aux acomptes 2015) à charge des communes vaudoises pour 2016. Ce chiffre représente une charge de CHF 10'187'370.- pour notre ville, en diminution de 12.25% par rapport au budget 2015.

Pour la péréquation directe, les projections de l'Etat de Vaud font apparaître un montant net de CHF 4'928'250.- (CHF 5'427'000.- au budget 2015) à la charge de notre Commune. Pour rappel, ce montant correspond au versement dans le fonds de 18.56 points d'impôt écrêtés, soit CHF 11'004'200.- et une rétrocession basée sur le nombre d'habitants échelonné de CHF 6'075'950.-.

Notre commune finance les missions générales de police directement en confiant ces tâches à l'ASR. Un solde est payé à l'Etat par toutes les communes vaudoises en points d'impôt pour garantir la neutralité des coûts suite à la bascule de 2 points d'impôt en 2013. Pour notre commune, un montant de CHF 800'550.- se trouve au compte **600.3511.00** « Rétrocession diff. prestations pol. cant ».

Pour estimer l'évolution des recettes d'impôts, la Commune a tenu compte des montants facturés au 31 août 2015 majorés de 4% (2% de progression de revenus et de la fortune et 2% liés à l'augmentation des contribuables). Pour les personnes morales, seule une majoration de 2% a été prise en compte.

Le déficit prévisionnel de CHF 3'081'650.- représente 5.08% des charges totales du projet de budget 2016, alors que le déficit budgétaire 2015 en représentait 5.93%.

Sur la base du budget présenté, la marge d'autofinancement est négative de CHF 2'549'880.- contre CHF 3'436'840.- au budget 2015. Afin de couvrir la marge d'autofinancement négative et le plan d'investissement de 2016 (CHF 12 millions), de nouveaux emprunts pour environ CHF 14'400'000.- sont prévus en 2016. La dette, qui se situera en fin d'année à environ CHF 26 millions, devrait s'élever, si tous les investissements sont réalisés, à près de CHF 40 millions à fin 2016.

Les charges du budget 2016 doivent être diminuées de CHF 56'000.-. En effet, l'achat d'un petit tracteur multifonctions (pour ce même montant, attribué pour moitié au compte **430.3115.00** « Achat de véhicules » et pour moitié au compte **440.3115.00** « Achat de véhicules ») devra faire l'objet d'un préavis au Conseil Communal en 2016.

Comme répondu par la Municipalité lors de sa présentation au Conseil Communal, le budget ne comprend pas un montant de CHF 7'000.- relatif à la motion de Madame

E. Wyss « Encourager les jeunes citoyens à voter ». Un amendement technique devra être déposé lors de la séance du Conseil.

La COFIN relève une nouvelle fois que les honoraires liés à la finalisation du PGA avaient initialement fait l'objet de deux préavis municipaux en 2005 portant sur une demande de crédit globale en vue de la rédaction finale du PGA et de son Règlement RPGA (préavis 4/2005 et préavis complémentaire du 17 mai 2006), portant sur un total d'honoraires de CHF 172'500.-. Or, et bien que ce crédit soit depuis longtemps épuisé, aucune nouvelle demande de crédit n'a été depuis lors faite par le biais de préavis complémentaire(s). On notera dans ce cadre les chiffres clefs suivants :

- Budget 2009 : CHF 50'000.-	Comptes 2009 : CHF 44'573.45
- Budget 2010 : CHF 50'000.-	Comptes 2010 : CHF 34'553.25
- Budget 2011 : CHF 50'000.-	Comptes 2011 : CHF 8'640.00
- Budget 2012 : CHF 50'000.-	Comptes 2012 : CHF 35'110.80
- Budget 2013 : CHF 40'000.-	Comptes 2013 : CHF 19'764.00
- Budget 2014 : CHF 30'000.-	Comptes 2014 : CHF 25'574.25
- Budget 2015 : CHF 25'000.-	
- Budget 2016 : CHF 30'000.-	
<b>Total budget : CHF 325'000.-</b>	<b>Total dépenses : CHF 168'215.75</b>

Au vu de cette situation et des montants effectivement engagés à ce jour, **la COFIN émet le vœu** que dans le futur préavis à soumettre au Conseil Communal pour l'acceptation du PGA, soit intégré un récapitulatif complet et précis des coûts engagés depuis 2005.

La détermination claire des montants de dépenses des postes 450 « Ordures ménagères » et 451 « Déchetterie de la Faraz » reste toujours difficile à établir, même pour le budget 2016. Le Service de l'urbanisme a informé qu'il suit très attentivement l'évolution des coûts et proposera à la fin d'une période de 3 ans d'observation, les mesures à prendre pour équilibrer ces deux comptes. La COFIN restera attentive aux résultats futurs de ces deux postes, afin que la taxe affectée arrive à couvrir les charges réelles.

**La COFIN invite** la Municipalité à constituer un compte de fonds affectés, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour les autres taxes affectées (port, évacuation des eaux, etc.).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du point d'impôt de notre Commune depuis 2006. Pour les autres communes vaudoises : <http://www.scris.vd.ch/default.aspx?DocId=7012>

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015/B	2016/B
Point d'impôt	520401	488156	493366	519 134	531 006	474 008	528 620	594 780	567 834	571 875	564 063
Point d'impôt par habitant	46.97	46.52	46.21	48.22	50.68	44.09	48.89	54.2	50.67	51.99	49.92

**Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises par la COFIN, notre Commune devra faire face ces prochaines années à d'importants investissements qui engendreront inévitablement une répercussion non négligeable sur le taux d'impôts.**

Cela étant précisé, voici les réponses apportées aux principales questions posées:

### **Administration générale**

#### **111.3111.00 Achat de matériel et équipement**

Le montant de CHF 22'000.- comprend divers achats d'équipements et un montant de CHF 13'500.- pour la signalétique Enjoy Vevey « volet La Tour-de-Peilz » qui s'inscrit dans une offre touristique régionale (Chaplin's World 250'000 visiteurs/an prévus, futur musée Nestlé) qui devrait favoriser la visibilité des autres offres touristiques de la région, entre autre le Musée Suisse du Jeu.

#### **111.3521.01 Frais stand de tir**

Le montant de CHF 7'050.- représente le montant à charge de la Commune. Les frais du stand de tir de la Barmaz à Villeneuve s'élèvent à CHF 50'000.- à partager entre 13 communes au prorata du nombre d'habitants.

#### **130.3091.00 Frais de formation du personnel**

Le montant de CHF 47'500.- englobe des formations spéciales (CAS Public Management, CAS Manager socio-culturel, etc.) données aux collaborateurs cadres pour un montant de CHF 21'500.-.

#### **153.3069.00 Débours divers**

La forte diminution des charges de CHF 15'600.- par rapport au budget 2015 est due aux frais exceptionnels occasionnés par l'inauguration de la place des Anciens Fossés (collaborateur engagé à 50%, ainsi que par les frais d'animations).

#### **153.3161.00 Location place de parc**

Le montant de CHF 1'500.- représente les imputations internes pour les places de parcs louées par la Commune et dont les recettes se trouvent dans les comptes de recettes **341 Places de stationnement**.

#### **156 Ecole de natation**

Afin d'assurer la pérennité de l'école de natation de la Tour-de-Peilz, les responsables actuels ont souhaité que la Commune reprenne cette école dès la rentrée 2016-2017. Les coûts de l'école de natation sont neutres et représentent 5 mois dans le Budget 2016.

### **180.3517.00 Part. coûts non couverts – Trafic régional**

Le montant de CHF 1'120'650, selon budget du service cantonal de la mobilité du 16.07.2014, représente la participation de la Commune (loi du 21.10.2010 sur les transports publics), il n'est plus tenu compte de la participation financière des communes. Le calcul de la participation se fait par bassin et non plus par ligne de transport, y compris l'influence de la RTP.

### **190.3189.00 Maintenance du système - SOFT**

Le montant de CHF 237'050.- représente différentes mises à jour de logiciels utilisés par l'administration communale. Un montant de CHF 117'655.- est réservé pour l'installation, la migration et la formation des logiciels Abacus & Nest en remplacement du logiciel GEFI. Ces nouveaux logiciels sont le fruit d'un groupe de travail regroupant les Communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz. S'agissant de prestations dans le cadre de remplacement et qui ne sont pas à proprement parler des investissements, la COFIN partage l'avis de la Municipalité, selon lequel ce montant n'est en l'espèce pas soumis à un préavis. Le coût des logiciels Abacus et Nest se trouve dans le compte **190.3111.00** « Achat et renouvellement de licences » pour un montant de CHF 29'000.-.

## **Finances**

### **Domaines et bâtiments**

#### **300.3011.00 Traitements**

#### **340.3185.00 Honoraires de la gérance**

Le montant de CHF 513'600.- en augmentation de CHF 146'150.- par rapport au budget 2015 est justifié par l'engagement d'un EPT supplémentaire dans la direction du service. Un montant de CHF 94'000.- est en outre prévu pour les honoraires de la gérance. Les charges ont augmenté de CHF 151'950.- par rapport au budget 2015. Le nombre d'EPT n'a quant à lui diminué que d'un EPT par rapport à 2014. L'organisation du service que proposera le nouveau chef de service devra permettre de diminuer ces charges et d'attribuer à chaque collaborateur des tâches claires pouvant aller jusqu'à reprendre la gestion des immeubles en interne.

#### **300.3185.00 Honoraires, études, expertises**

Le montant de CHF 68'000.- est composé de diverses préétudes et mandats techniques pour un montant de CHF 45'000.-, ainsi qu'un audit technique « EPIQR » sur le parc des immeubles pour un montant de CHF 23'000.-, seuls les 6 premiers bâtiments analysés seront réalisés avec le support externe compris dans ce montant.

### **320.3146.00 Entretien du domaine**

Le montant de CHF 97'550.-, en forte augmentation par rapport au budget 2015, est dû aux frais de coupe de bois des nouvelles forêts de l'Alliaz (vente/échange du domaine du Fort de Noville avec l'Etat de Vaud). Il est compensé par des ventes de bois (compte **320.4355.00**) en augmentation de CHF 19'000.- par rapport au budget 2015 et un subside (compte **320.4516.00**) versé par le Canton de CHF 30'000.-.

### **321 Domaine de Noville**

Le domaine de Noville n'étant pas encore échangé avec le canton, les frais relatifs à ce domaine figurent encore au budget 2016. L'échange définitif devrait avoir lieu au courant de l'année prochaine.

### **340.3141.01 Entretien des bâtiments loc. (spéc.)**

Le montant de CHF 416'000.- est composé de diverses réfections d'entretien des bâtiments, ainsi que d'un montant de CHF 240'000.- pour la réfection de 7 logements vacants/annuel (estimation de CHF 70'000.- en moyenne par appartement). La COFIN est d'avis que si la réfection d'un appartement dépasse CHF 50'000.-, un préavis municipal doit être soumis au Conseil Communal.

## **Urbanisme et travaux**

### **400.3185.00 Honoraires, études, expertises**

Le montant de CHF 93'000.- comprend l'étude OPB sur l'assainissement bruit routier pour un montant de CHF 41'000.-.

### **400.3185.01 Honoraires RPGA**

Le montant de CHF 30'000.- représente le complément des honoraires pour le RPGA/PGA en consultation auprès du Canton. La mise à l'enquête devrait avoir lieu en début d'année prochaine.

### **430.3113.00 Achat de mobilier urbain**

Un achat de **2 stations Vélospot** pour un montant de CHF 30'000.- est compris dans le montant de CHF 58'500.-. Il est prévu d'acheter encore 2 stations en 2017.

### **430.3114.00 Achat de mach., mat. expl. et d'entretien**

Le montant de CHF 71'300.- comprend l'achat d'une saleuse pour CHF 39'000.- et l'achat d'une machine à désherber pour un montant global de CHF 50'000.- pour ½ dans ce compte (CHF 25'000.-), l'autre ½ des coûts se trouvent dans le compte **440.3114.00** « Achats mach., mat. expl. et d'entretien ».

### **430.3115.00 Achat des véhicules**

Le montant de CHF 28'000.-, représentant la ½ de l'achat d'un petit tracteur multifonctions, doit être enlevé du montant de CHF 77'500.-. Cet achat fera l'objet d'un préavis municipal en 2016. Le montant corrigé du compte **est de CHF 49'500.-**.

#### **430.4309.02 Taxes non construction places de parc**

Le montant de CHF 10'000.- représente l'estimation des redevances perçues en cas de non construction de places de parc lors de travaux de réalisation de nouveaux immeubles.

#### **440.3115.00 Achat des véhicules**

Le montant de CHF 28'000.-, représentant la ½ de l'achat d'un petit tracteur multifonctions, doit être enlevé du montant de CHF 53'000.-. Cet achat fera l'objet d'un préavis municipal en 2016. Le montant corrigé du compte **est de CHF 25'000.-**.

#### **440.4272.00 Loyers des communs, jardins, places, etc.**

Le montant de CHF 72'380.- représente les recettes sur les différents communs de la ville, en particulier la location à Nestec du quai Roussy et Courbet pour un montant de CHF 38'130.- (4 mois) ainsi que le revenu du Parking des Remparts CHF 25'000.-.

#### **450 Ordures ménagères**

Ces comptes présentent au budget 2016 un surplus de charges de CHF 199'860.-. L'équipement en Moloks et de matériel d'entretien pour un montant de CHF 96'000.- continue d'alourdir les charges. En principe, les charges devraient être couvertes par les différents revenus provenant de la taxe aux sacs, de la taxe forfaitaire, ainsi que d'autres revenus annexes. Le recul nécessaire pour apporter les corrections nécessaires pour obtenir l'équilibre semble toutefois insuffisant à ce jour. Si la tendance déficitaire se confirme, la COFIN estime que des mesures correctives devront être prises après trois années de perception de taxes.

#### **450.4354.00 Ventes produits de récupération**

Le produit de la vente de produits de récupération tels le verre, le papier et le PET (40 tonnes pour un montant de CHF 7'800.- en 2014) se trouvent dans ce compte pour un montant de recettes de CHF 60'000.-.

#### **451.3141.00 Entretien de la déchèterie**

Dans le montant de CHF 53'000.- est inclus l'aménagement de l'accès routier à la déchèterie afin de séparer l'entrée et la sortie pour un montant de CHF 45'000.-.

#### **451.4342.01 Taxe aux sacs**

Le montant de CHF 245'000.- représente le 38.32% des recettes globales de la taxe aux sacs réservées à la déchèterie. On trouve au compte **450.4342.02** (Taxe aux sacs) un montant de CHF 400'000.- pour les ordures ménagères. Ces montants tiennent compte de la diminution du tonnage de déchets.

#### **470.3147.00 Entretien des ouvrages riverains**

Le montant de CHF 221'500.- inclut divers travaux de renforcements du pied de digue et du mur musoir qui ne peuvent être réalisés qu'en année

bissextile pour un montant de CHF 75'000.-, ainsi que l'installation d'un nouveau pont flottant pour un montant de CHF 49'000.-.

**471.3526.00 Part due au SIGE**

Le montant de CHF 30'000.- représente le montant dû au SIGE pour le ramassage du bois (nettoyage du lac).

**Instruction publique et cultes**

**520.3112.00 Achat mobilier et mat. d'enseignement**

Le montant de CHF 30'500.- comprend entre autre l'achat de mobilier pour une classe au Collège des Marronniers pour CHF 17'000.-, ainsi que l'achat d'un Mac Mini de réserve pour un montant de CHF 1'500.- (suite de l'installation de beamer à charge de la Commune).

**581.3522.00 Participation aux frais**

Ce poste représente la participation de la Commune aux frais calculés au prorata du nombre de paroissiens catholiques pour un montant de 103'500.- (53.18%). L'amortissement des rénovations de l'Eglise catholique s'est fait en 2013.

**Sécurité – Population - Feu**

**Famille, Jeunesse et Sport**

**Récapitulations**

**Plan des investissements et entretien**

**Réaménagement place de jeux parc Roussy**

Le montant de CHF 250'000.- prévu en 2016 pour la rénovation de la place de jeux se trouvant au parc Roussy.

## **Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le Préavis municipal N° 19/2015,
- ouï le Rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

décide :

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2016 tel qu'amendé prévoyant :

Charges	CHF	60'644'870.-
Revenus	CHF	57'619'220.-
Déficit présumé	CHF	3'025'650.-

La Tour-de-Peilz, le 19 novembre 2015.

**Pour la Commission des Finances**

Daniel Meyer, Président - rapporteur